

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

Réserves et fiducies—

578	Administration—Crédit supplémentaire	22,082 00
-----	--	-----------

Résolutions à rapporter.

Avec la permission de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues une deuxième fois et agréées, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochain séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et cinq minutes, M. l'Orateur prononce l'ajournement, sans consulter la Chambre, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.